



DEC105269INSB

Décision portant nomination de Monsieur JACQUES Yannick en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur JACQUES Yannick, directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des interactions cellulaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur JACQUES Yannick demeure affecté dans l'unité Inserm U892 dirigée par Marc Bonneville située à Nantes.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur JACQUES Yannick percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs